

**Commune Nohant-Vic**

**ARRETE MUNICIPAL du 27/10/2020**

**Portant réglementation de la circulation sur l'allée Frédéric Chopin et l'allée du romantisme, bourg de Nohant, en agglomération, du 16/11/2020 au 25/12/2020, à l'occasion de terrassement sous accotement/chaussée, commune de Nohant-Vic.**

**Le Maire de Nohant-Vic,**

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié approuvant la 8ème partie du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - signalisation temporaire,

Vu la demande présentée le 23/10/2020 par TP Réseaux Centre 36250 Saint-Maur,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, il est nécessaire de régler la circulation,

**ARRETE**

**Article 1**

Du 16/11/2020 au 25/12/2020, à l'occasion de terrassement sous accotement/chaussée, réalisé et organisé par TP RESEAUX CENTRE et/ou ses sous-traitants, la circulation sera réglementée sur l'allée Frédéric Chopin et l'allée du romantisme, bourg de Nohant, en agglomération, commune de Nohant-Vic.

**Article 2**

Au droit de la section réglementée, la circulation sera interdite aux Véhicules Légers et aux Véhicules Poids Lourds dans les 2 sens.

**Article 3**

Au droit de la section réglementée, le stationnement sera interdit dans les 2 sens de circulation.

**Article 4**

La signalisation nécessaire à l'application du présent arrêté sera mise en place, entretenue et déposée par TP RESEAUX CENTRE et/ou ses sous-traitants.

### Article 5

Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

### Article 6

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché à :

- chaque extrémité des sections règlementées,
- la mairie concernée.

### Article 7

Le Maire de Nohant-Vic,  
TP RESEAUX CENTRE

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie est adressée à :

Compagnie gendarmerie La Châtre  
Le SDIS - Les Rosiers - 36130 MONTIERCHAUME  
Le SAMU - 216 avenue de Verdun - 36000 CHATEAURoux

A Nohant-Vic, le 27 octobre 2020

Le Maire de Nohant-Vic,  
Patrick NONIN



Certifié exécutoire  
Transmis à la Sous-Préfecture le : 05 NOV. 2020  
Publié, affiché ou notifié le : 05 NOV. 2020  
Le Maire



Voies et délais de recours: cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, devant le tribunal administratif de Limoges.